

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 31 janvier 2019  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 31 janvier 2019  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, Mme Colette Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Puzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Émilie Thuillier, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Manon Barbe

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Nathalie Goulet

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

---

M. Robert Coutu agit à titre de président d'assemblée en l'absence de la présidente, Mme Manon Barbe.  
Le président d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

**1 - Période de questions du public**

Le président d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyennes et citoyens, le président d'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

**2 - Période de questions des membres du conseil**

Le président d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

| <u>Question de</u>     | <u>À</u>           | <u>Objet</u>  |
|------------------------|--------------------|---|
| M. Beny Masella        | Mme Valérie Plante | Assurance du respect des compétences des villes liées à la suite du dépôt des recommandations formulées par la Commission sur le développement économique - Projet Royalmount |
| M. Mitchell Brownstein | Mme Valérie Plante | Souhaite un plan prioritaire pour le projet d'extension du boulevard Cavendish afin de favoriser la mobilité de la circulation en lien avec le projet Royalmount              |

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 06

---

**CG19 0001****Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG19 0002****Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 décembre 2018**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 décembre 2018 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 22 janvier 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### 4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018.

---

#### 5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

##### Par M. Sylvain Ouellet

- Dépôt de la réponse écrite de M. Ouellet relative à la question posée par M. Bruce Walker à l'assemblée du 29 novembre dernier, concernant la provenance du montant de 71 M\$ indiqué à la page 52 du PTI pour le Service de l'eau.

---

#### 7 - Dépôt

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt »

- 07.01 Dépôt de la résolution 20181217-013 (02) adoptée par le conseil municipal de la Ville de Montréal-Ouest le 17 décembre 2018 - Mise à jour de l'Étude de sécurité du secteur Avon

---

#### CG19 0003

**Dépôt du rapport d'information relatif aux dépenses d'urgence de 51 822,55 \$ réalisées dans le cadre de la mise en oeuvre du plan particulier d'intervention pour les chaleurs extrêmes durant la période du 29 juin au 6 juillet 2018**

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport d'information relatif aux dépenses de 51 822,55 \$ réalisées dans le cadre de la mise en oeuvre du plan particulier d'intervention pour les chaleurs extrêmes 2018 (du 29 juin au 6 juillet 2018) par l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM), et le conseil en prend acte.

**CG19 0004**

**Dépôt de l'avis du sous-ministre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 13 décembre 2018 et du rapport du MAMH intitulé « Rapport synthèse du suivi des recommandations formulées dans les rapports d'audit publiés entre 2012 et 2014 concernant, notamment le Service de police de la Ville de Montréal »**

Le porte-parole d'assemblée dépose l'avis du sous-ministre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 13 décembre 2018 et du rapport du MAMH intitulé « Rapport synthèse du suivi des recommandations formulées dans les rapports d'audit publiés entre 2012 et 2014 concernant, notamment le Service de police de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, procède à la lecture de la lettre qui constitue un avis transmis par ledit ministère, en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

07.03

---

**11 - Dépôt de pétitions**

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0005**

**Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, du contrat accordé à Bauval CMM (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0004;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, du contrat accordé à Bauval CMM inc. (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, LaSalle, La Petite-Patrie, Saint-Michel et Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1187075005

---

**CG19 0006**

**Accorder un contrat à Remorquage Météor inc. pour la fourniture d'un service de remisage des véhicules saisis, pour une durée de trois ans, dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 18-17277 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0005;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accorder au seul soumissionnaire, Remorquage Météor inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de remisage des véhicules saisis, dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver », sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une période de trois ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17277 et aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1182346002

---

**CG19 0007**

**Accorder un contrat de gré à gré à Genetec inc. pour la mise à jour du système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI) et du renouvellement de son contrat d'entretien, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2024, pour une somme maximale de 656 529,10 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0047;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Genetec inc., fournisseur unique, pour la mise à jour du Système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI) et du renouvellement de son contrat d'entretien pour la période du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2024, pour une somme maximale de 656 529,10 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1180206003

---

**CG19 0008**

**Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2019 au 2 février 2020, pour une somme maximale de 243 258,35 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0049;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net (CG16 0021), pour la période du 3 février 2019 au 2 février 2020, pour une somme maximale de 243 258,35 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187684008

---

**CG19 0009**

**Accorder un contrat de gré à gré à Druide informatique inc. pour le regroupement de 5145 licences du logiciel Antidote, incluant l'entretien et le programme de maintenance valide jusqu'au 31 mars 2020, pour la somme maximale de 196 198,51 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0050;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Druide informatique inc., fournisseur unique, pour le regroupement de 5145 licences du logiciel Antidote, incluant l'entretien et le programme de maintenance valide jusqu'au 31 mars 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 196 198,51 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 29 novembre 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1185932002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0010**

**Accorder un contrat de services techniques à Excavation L. Martel inc. pour la préparation et le tamisage du terreau en vue d'aménager le parc Frédéric-Back, pour une somme maximale de 521 066,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17252 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0051;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Excavation L. Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services techniques pour la préparation et le tamisage du terreau en vue d'aménager le parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 521 066,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17252 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1188194001

---

**CG19 0011**

**Accorder un contrat à Les Contrôles I.S.I inc. pour la mise à niveau des infrastructures de contrôle des procédés au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 778 159,89 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-03 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0054;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Les Contrôles I.S.I. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la mise à niveau des infrastructures de contrôle des procédés au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 678 159,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2018-03;
- 2 - d'autoriser une dépense de 100 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. John Belvedere  
M. Alex Bottausci  
M. George Bourelle  
Mme Julie Brisebois  
M. Mitchell Brownstein  
M. Robert Coutu  
Mme Colette Gauthier  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Beny Masella

M. Edgar Rouleau  
M. Philippe Roy  
Mme Christina M. Smith  
M. William Steinberg  
Mme Maria Tutino

20.07 1180720002

---

#### **CG19 0012**

**Accorder un contrat à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % de concentration en vrac liquide pour le Service de l'eau, pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 1 086 713,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17336 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0057;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % de concentration en vrac liquide pour le Service de l'eau, pour une période de vingt-quatre mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 086 713,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17336 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1182675004

---

#### **CG19 0013**

**Autoriser une dépense additionnelle de 656 293 \$ USD (1 041 310,57 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise jour du module CommandPoint Premier AVS (Automatic verification system), l'acquisition du module CommandPoint Premier AVRR (Automated Vehicle Routing and Recommendation) et la mise à jour du progiciel pour l'optimisation de la géolocalisation par proximité pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 791 971,67 \$ USD à 6 448 264,67 \$ USD / Approuver un projet d'avenant no 4 à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0055;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 656 293 \$ USD (1 041 310,57 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise jour du module CommandPoint Premier AVS (Automatic verification system) et l'acquisition du module CommandPoint Premier AVRR (Automated Vehicle Routing and Recommendation) et trois mises à jour pour l'optimisation de la géolocalisation pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 791 971,67 \$ USD à 6 448 264,67 \$ USD;



- 2 - d'approuver un projet d'avenant no 4 entre la Ville de Montréal et cette firme à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1180206004

---

#### **CG19 0014**

**Autoriser une dépense additionnelle de 87 997,02 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG15 0050), majorant ainsi le montant total du contrat de 753 878,89 \$ à 841 875,91 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'Avenant no 2 à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0068;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 87 997,02 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 753 878,89 \$ à 841 875,91 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1187900007

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0015**

**Conclure quatre ententes-cadres en biens et services d'une durée de 48 mois avec Solmatech inc. (contrat #1: 1 031 992,38 \$, taxes incluses, contrat #3: 589 671,13 \$, taxes incluses) et Groupe ABS inc. (contrat #2: 889 049,65 \$, taxes incluses, contrat #4: 524 752,28 \$, taxes incluses) pour des services de forages et d'essais de laboratoire pour différents projets de réfection d'infrastructures routières - Appel d'offres public 18-17185 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0070;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure quatre ententes-cadres, d'une durée de quarante-huit mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats, selon la survenance du premier de ces deux événements, pour la fourniture sur demande de services de forages et d'essais de laboratoire pour différents projets de réfection d'infrastructures routières;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les sommes maximales et les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17185 ;

| <b><u>Contrat</u></b> | <b><u>Firme</u></b>    | <b><u>Montant du contrat (taxes incluses)</u></b> |
|-----------------------|------------------------|---|
| # 1                   | <i>Solmatech inc.</i>  | 1 031 992,38 \$                                   |
| # 2                   | <i>Groupe ABS inc.</i> | 889 049,65 \$                                     |
| # 3                   | <i>Solmatech inc.</i>  | 589 671,13 \$                                     |
| # 4                   | <i>Groupe ABS inc.</i> | 524 752,28 \$                                     |

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1183855007

**CG19 0016**

**Autoriser la cession de deux contrats de services professionnels entre Cobalt Architectes inc., St-Gelais Montminy et associés Architectes, S.E.N.C.R.L. et Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc., à titre d'intervenants, pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux et pour la mise à niveau de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds / Approuver les projets de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0071;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la cession des contrats de services professionnels de Cobalt Architectes inc. en faveur de St-Gelais Montminy et associés Architectes, S.E.N.C.R.L. dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc. pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (CG17 0313) et dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. pour la mise à niveau de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds (CG17 0081);

- 2 - d'approuver les projets de convention de cession, entre Cobalt Architectes inc. et St-Gelais Montminy et associés Architectes, S.E.N.C.R.L., aux termes desquels interviennent la Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1188184001

---

#### **CG19 0017**

**Accorder un soutien financier annuel de 596 202,44 \$, taxes incluses, indexé de 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une somme totale de 1 204 328,93 \$, taxes incluses, répartie comme suit : 439 224,44 \$ en 2019 et 448 008,93 \$ en 2020 à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et de 156 978 \$ en 2019 et 160 117,56 \$ en 2020 à Jeunesse au Soleil, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0076;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 596 202,44 \$, taxes incluses, indexé de 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour un total de 1 204 328,93 \$, taxes incluses, réparti ainsi : soit 439 224,44 \$ en 2019 et 448 008,93 \$ en 2020 à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et 156 978 \$ en 2019 et 160 117,56 \$ en 2020 à Jeunesse au Soleil, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec, Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, pour une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2019 au 17 janvier 2021, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire 2020 relativement à l'indexation de 2 % prévue à l'entente pour l'année 2020;
- 4 - de mandater le Service de sécurité incendie de Montréal à gérer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1186232001

---

**CG19 0018**

**Approuver un projet d'avenant à la convention intervenue le 27 juin 2017 entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-ville (CG17 0254) relatif à la tenue deux concours en entrepreneuriat pour les secteurs « rue Saint-Denis » et « rue Saint-Paul Est » dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 décembre 2019**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0084;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'avenant à la convention intervenue le 27 juin 2017 entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-ville (CG17 0254) relatif à la tenue de deux concours en entrepreneuriat pour les secteurs « rue Saint-Denis » et « rue Saint-Paul Est » dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 décembre 2019;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cet avenant pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1181179013

---

**CG19 0019**

**Accorder un soutien financier de 192 805 \$ à D-Trois-Pierres, organisme à but non lucratif de bienfaisance, pour une durée de trente-cinq mois, soit du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 décembre 2021, afin de soutenir sa mission d'insertion sociale au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0087;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 192 805 \$ à D-Trois-Pierres, organisme à but non lucratif de bienfaisance, afin de soutenir leur mission d'insertion sociale au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche, pour une durée de trente cinq mois, soit du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 décembre 2021;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1183277001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG19 0020**

**Accorder des contrats de services professionnels d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale à Paquette & Associés, huissiers de justice s.e.n.c.r.l., Valade et Associés, huissiers de justice inc. et Hainault Gravel huissiers de justice inc., pour une période de 24 mois sans option de prolongation - Dépense totale estimée à 1 548 025,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17347 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0072;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder des contrats de services professionnels d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale aux firmes Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., huissiers de justice, Valade et Associés, huissiers de justice inc. et Hainault Gravel huissiers de justice inc., ces dernières ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour une dépense estimée de 1 548 025,55 \$, taxes incluses, pour une durée de 24 mois, soit du 31 janvier 2019 au 30 janvier 2021, sans option de prolongation, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17347;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1182346003

---

#### **CG19 0021**

**Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Techno-Feu inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque E-One, pour une période de cinq ans - Appel d'offres sur invitation 18-17146 (montant estimé de l'entente 1 599 755,45 \$, taxes et indexation annuelle de 2 % incluses) (fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0132;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Techno-Feu inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture sur demande de pièces authentiques de marque E-One, pour une durée de cinq ans, soit du 4 février 2019 au 3 février 2024, pour une dépense estimée à 1 599 755,45 \$, taxes et indexation annuelle de 2 % incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 18-17146;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1181541002

---

### CG19 0022

**Conclure deux ententes-cadres avec Médial conseil santé sécurité inc. et Alia Conseil inc. pour une durée de deux ans, avec option de renouvellement d'une année, pour des services professionnels de conception et de production de solutions de formation en ligne - Appel d'offres public 18-17223 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0140;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres par lesquelles Médial conseil santé sécurité inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 2, et le seul soumissionnaire, Alia conseil inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 3, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de conception et production de solutions d'apprentissage en ligne, pour une durée de deux ans, avec option de renouvellement d'une année, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17223;

|           | Adjudicataires                     | Total         |
|-----------|------------------------------------|---------------|
| Contrat 2 | Médial conseil santé sécurité inc. | 598 870,05 \$ |
| Contrat 3 | Alia conseil inc.                  | 413 881,26 \$ |

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1184384001

---

### CG19 0023

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder deux contrats de services professionnels avec Systematix Technologies de l'information inc. (lot 1 au montant de 2 311 714,94 \$, taxes incluses) et Documens Traduction inc. (lot 2 au montant de 172 577,48 \$, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions numériques et sites web (rédaction et traduction de contenu web) / Appel d'offres public 18-17271 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0136;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques et sites web (rédaction et traduction de contenu web);
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire Systematix Technologies de l'information inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélections préétablis pour le lot 1, et à Documens Traduction inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélections préétablis pour le lot 2, les contrats à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17271;

| Firme   | Description                      | Montant         |
|---|----------------------------------|-----------------|
| Systematix Technologies de l'information inc. | Lot 1 - Rédaction de contenu web | 2 311 714,94 \$ |
| Documens Traduction inc.                      | Lot 2- Traduction de contenu web | 172 577,48 \$   |

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1187655002

---

#### CG19 0024

##### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Les Services EXP inc. (contrat #1: 8 628 579 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux d'infrastructures - Appel d'offres public 18-17017 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0142;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre par laquelle Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance de travaux de réfection de structures, pour une somme maximale de 8 628 579 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17017 ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1187231099

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0025**

**Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gérard de Cola inc., un espace à bureaux situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis, pour le poste de quartier 45 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, moyennant un loyer total de 698 200,86 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0144;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gérard de Cola inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 4 555 pieds carrés, situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 45 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 698 200,86 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1184069020

---

**CG19 0026**

**Autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 517 441 \$, taxes incluses, pour les travaux d'audit supplémentaire non prévus à la convention initiale dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., au cours des exercices financiers de 2019 et 2020, et ce, en conformité avec les modifications législatives, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 467 502,26 \$ à 2 984 943,26 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 2 à cet effet / Pour 2019, autoriser le transfert budgétaire au montant de 390 500 \$ du Bureau du vérificateur général vers le Service des finances / Autoriser un budget supplémentaire de dépenses au Service des finances pour un montant de 173 500 \$ financé à même une facturation à différents organismes et autoriser un transfert budgétaire de 136 000 \$ en provenance des dépenses de contingences / Pour l'année 2020, ajuster de façon récurrente la base budgétaire du Service des finances de 686 400 \$ au niveau des charges et de 152 500 \$ au niveau des revenus, en contrepartie, diminuer de façon récurrente la base budgétaire du volet des charges de 390 500 \$ et du volet des revenus pour 160 000 \$ du Bureau du vérificateur général**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0148;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :



- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 517 441 \$, taxes incluses, pour les travaux d'audit supplémentaire dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491), au cours des exercices financiers de 2019 et 2020 en regard au volet des nouveaux services imposés au vérificateur externe par le projet de loi 155 devenu la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*, sanctionnée en avril 2018, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 467 502,26 \$ à 2 984 943,26 \$, taxes incluses, ainsi que les nouveaux services devant être effectués par cette firme;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 2 entre la Ville de Montréal et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à cet effet;
- 3 - d'autoriser le transfert budgétaire au montant de 390 500 \$ du Bureau du vérificateur général en faveur du Service des finances afin d'absorber les coûts résultant des nouvelles exigences d'audit imposées au vérificateur externe de la Ville à la suite des modifications apportées par le projet de loi 155 pour lesquels le Bureau du vérificateur général n'aura plus l'obligation d'effectuer ces travaux;
- 4 - d'autoriser pour l'année 2019 un budget supplémentaire de dépenses au Service des finances pour un montant de 173 500 \$ financé à même une facturation par la Ville auprès de différents organismes pour lesquels le vérificateur externe de la Ville effectuera des travaux d'audit financier en relation avec le projet de loi 155. Ces travaux d'audit étaient antérieurement facturés par le Bureau du vérificateur général;
- 5 - d'autoriser pour l'année 2019 un transfert budgétaire de 136 000 \$ en faveur du Service des finances en provenance des dépenses de contingences;
- 6 - d'autoriser pour l'année 2020 une augmentation de façon récurrente la base budgétaire du Service des finances de 686 400 \$ au niveau des charges et de 152 500 \$ au niveau des revenus;
- 7 - d'autoriser la diminution de façon récurrente la base budgétaire du volet des charges de 390 500 \$ et du volet des revenus pour 160 000 \$ du Bureau du vérificateur général;
- 8 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1180192001

---

#### CG19 0027

**Accorder un contrat de services professionnels à SSQ Assurance pour la gestion des régimes d'assurance collective en cas de décès et mutilations accidentels offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 / Autoriser le versement d'une somme approximative de 1 596 390 \$ (incluant la taxe de 9 %) pour la durée maximale du contrat de 9 ans 11 mois prenant fin le 31 décembre 2018, répartie de la façon suivante : la part de l'employeur est de 839 613 \$ et la part des employés et retraités est de 756 776 \$ / Appel d'offres public 18-17427 (3 soum.) / Accorder un contrat gré à gré à la Compagnie d'assurance AIG du Canada, pour une somme approximative de 15 700 \$ (incluant la taxe de 9 %), afin de maintenir les protections d'assurance décès mutilations accidentels des régimes d'assurance collective que la Ville s'est engagée à offrir à ses employés et retraités pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2019 (CG08 0527)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0149;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels à SSQ, Société d'assurance-vie inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la gestion des régimes d'assurance collective en cas de décès et mutilations accidentels offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme approximative de 1 596 390 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17427;

- 2 - d'accorder un contrat gré à gré, d'une valeur approximative de 15 700 \$, (incluant la taxe de 9%) pour la durée maximale du contrat de 9 ans et 11 mois se terminant le 31 décembre 2028, par lequel la Compagnie d'assurance AIG du Canada s'engage à maintenir les protections d'assurance décès mutilations accidentels des régimes d'assurance collective que la Ville de Montréal s'est engagée à offrir à ses employés, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2019;
- 3 - de mandater le Service des ressources humaines afin qu'il procède à la mise en application des contrats;
- 4 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.23 1186775003

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG19 0028**

**Autoriser une dépense de 6 755 815,57 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG18 0122)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019 par sa résolution CE19 0029;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 755 815,57 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG18 0122);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1184922024

**CG19 0029**

**Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques ouvrant droit à une subvention évaluée à 345 000 \$ pour réaliser un rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0092;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le Service de l'eau à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ouvrant droit à une subvention de 345 000 \$ pour réaliser un rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service de l'eau à signer les documents de demande de subvention à cet effet, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1188020007

---

**CG19 0030**

**Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2019, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant un montant maximum de 300 000 \$ annuellement / Préciser que l'entente intervenue avec l'ARTM dans le cadre de son programme OPUS+ Entreprise (CG18 0301) est à durée indéterminée et que les élus et les membres du personnel de cabinet peuvent y adhérer**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0096;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2019, renouvelable automatiquement pour 12 mois pour des paiements totalisant un maximum de 300 000 \$ annuellement ;
- 2 - de préciser, à des fins de transparence, que l'entente intervenue avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) dans le cadre de son programme OPUS+ Entreprise (CG18 0301) est à durée indéterminée et non pour une période de 12 mois, et de tenir compte du fait que les élus et le personnel de cabinet peuvent également adhérer à cette entente intervenue selon les mêmes paramètres que ceux déterminés pour les employés de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1187534001

---

**CG19 0031**

**Autoriser une dépense de 9 785 706,21 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 8 camions échelles, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Aéro-feu ltée (CG15 0354)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0101;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 785 706,21 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 8 camions échelles, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Aéro-Feu ltée (CG15 0354);
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1184922025

---

**CG19 0032**

**Autoriser le report du dépôt des états financiers 2018 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2019, au plus tard**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0152;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser le report du dépôt au bureau du greffier des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2018 du 31 mars au 30 avril 2019, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1190029001

---

**CG19 0033**

**Autoriser une dépense maximale de 743 600 \$ annuellement, pour la location jusqu'à concurrence de 65 véhicules, pour la durée du financement des projets ACCES, ACCEF, EILP et ACCES Cannabis, conformément aux ententes 2001-0034 et 2011-0009 intervenues entre le Service de police de la Ville de Montréal et le Centre de gestion de l'équipement roulant du Gouvernement du Québec**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 janvier 2019 par sa résolution CE19 0154;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 743 600 \$ annuellement, pour la location, jusqu'à concurrence de 65 véhicules, pour la durée du financement des projets ACCES, ACCEF, EILP et ACCES Cannabis, conformément aux ententes 2001-0034 et 2011-0009 intervenues entre le Service de police de la Ville de Montréal et le Centre de gestion de l'équipement roulant du Gouvernement du Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1185841001

---

**CG19 0034**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1182891004

---

**CG19 0035**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1183251001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG19 0036**

#### **Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720 à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 par sa résolution CG18 0695;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 par sa résolution CG18 0695;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 novembre 2018, par sa résolution CE18 1945;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720 ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1185092005

*Règlement RCG 19-001*

---

**CG19 0037**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 1 935 000 \$ pour financer l'achat d'équipements servant à l'échantillonnage des rejets industriels, pour l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques, pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et un emprunt de 450 000 \$ pour financer la protection et la réfection de bâtiments des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 1 935 000 \$ pour financer l'achat d'équipements servant à l'échantillonnage des rejets industriels, pour l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques, pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et un emprunt de 450 000 \$ pour financer la protection et la réfection de bâtiments des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 par sa résolution CG18 0696;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 1 935 000 \$ pour financer l'achat d'équipements servant à l'échantillonnage des rejets industriels, pour l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques, pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et un emprunt de 450 000 \$ pour financer la protection et la réfection de bâtiments des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 par sa résolution CG18 0696;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018, par sa résolution CE18 2016;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 1 935 000 \$ pour financer l'achat d'équipements servant à l'échantillonnage des rejets industriels, pour l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques, pour le remplacement d'instruments analytiques en fin de vie utile et pour l'ergonomie des postes de travail et un emprunt de 450 000 \$ pour financer la protection et la réfection de bâtiments des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1184060001

*Règlement RCG 19-002*

---

**CG19 0038**

**Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional**

Vu l'avis de motion donné du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 par sa résolution CG18 0697;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 par sa résolution CG18 0697;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018, par sa résolution CE18 2015;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1188168001

*Règlement RCG 19-003*

---

**CG19 0039**

**Adoption - Règlement sur le remorquage des véhicules**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur le remorquage des véhicules à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 par sa résolution CG18 0698;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 par sa résolution CG18 0698;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018, par sa résolution CE18 2079;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1172748001

*Règlement RCG 19-004*

---



**CG19 0040**

**Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un maximum de quatre policiers à l'Équipe intégrée relative à la sécurité nationale (EISN) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), pour une durée de trois ans, à compter du 25 septembre 2017, avec la possibilité d'une prolongation pour une durée maximale d'une année et le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de deux postes pour la même période - Deux postes sont financés par la GRC et deux autres sont aux frais du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Approuver les projets d'entente de détachement à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0123;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser rétroactivement le prêt de services d'un maximum de quatre policiers à l'équipe intégrée sur la sécurité nationale (ÉISN) de la Gendarmerie royale du Canada GRC, pour une période de trois ans, à compter du 25 septembre 2017, avec la possibilité de prolongation pour une durée maximale d'une année;
- 2 - d'approuver les projets d'entente de détachement entre la Ville de Montréal et Sa Majesté la Reine du Canada concernant le détachement d'employés du Service de police de la Ville de Montréal à l'ÉISN;
- 3 - d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de deux postes pour la même période;
- 4 - d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5 - d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1175326002

---

**CG19 0041**

**Nomination des membres du Comité technique conformément au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0099;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer, à compter du 31 janvier 2019 et pour une période de deux ans, les personnes suivantes à titre de membres du Comité technique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002):

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- monsieur Hervé Logé, président du comité, chef de division, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- madame Christianne Cyrenne, directrice des travaux publics, arrondissement de LaSalle;
- monsieur Jean-François Dubuc, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau;
- monsieur Alain Dufresne, directeur des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;

- monsieur Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;

Membres provenant des autres municipalités liées:

- madame Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- monsieur Erik Rolland, directeur des travaux publics, Ville de Pointe-Claire;
- monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;
- monsieur Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1185075005

---

### **CG19 0042**

#### **Nomination de monsieur Philippe Lambert, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Marie-Christine Lê-Huu**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019 par sa résolution CE19 0100;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de nommer monsieur Philippe Lambert, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Marie-Christine Lê-Huu;
- 2 - de remercier madame Lê-Huu pour sa contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1188021004

---

À 17 h 28, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

Robert Coutu  
Président d'assemblée

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie PLANTE  
Mairesse